

2246 08

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple – Un But – Une foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE**

Dakar, le

**A L'ATTENTION DE MADAME LA MINISTRE**

**FICHE TECHNIQUE SUR LE SYSTEME DE SUIVI DE LA PAUVRETE ET  
DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES**

**I. Activités menées**

- la mise en œuvre de la convention entre le MFDSSN et le MEF pour le financement des activités de la DPS dont notamment l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II), le réseau producteurs-utilisateurs d'information, les outils d'analyse, le modèle d'équilibre général calculable, l'observatoire de la pauvreté, base de données sur les infrastructures socio-économique des communes du Sénégal.
- la conception et la mise en œuvre d'un système d'information sur la pauvreté composé de quatre (4) modules distincts mais complémentaires conçus pour être techniquement intégrables et devant être installés à : (1) la DPS ; (2) la Cellule de suivi du MEF ; (3) la Cellule de Suivi Opérationnel du MFDSSN ; (4) l'AFDS. Ledit système d'information va également au autres projets du MFDSS à savoir le PLCP-FAD-FND et le PAREP.
- La finalisation, la signature et la mise en œuvre de la Convention entre le MFDSSN et la Cellule de Suivi du MEF portant notamment sur le Portail/Gateway sur le Sénégal, la réalisation des plans d'actions des Ministères sectoriels
- La finalisation, la signature et la mise en œuvre de la convention entre le MFDSSN et la DPS pour l'appui à la Cellule de suivi Opérationnel des projets et Programmes de Lutte contre la pauvreté.

Un accent particulier est également mis sur la collecte et la diffusion régulière d'informations relatives à l'exécution physique et financière du projet, le suivi de l'impact à partir des éléments de référence issus des Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP) et des Evaluations Participatives des Besoins (EPB).

## **II. Perspectives d'actions**

La réalisation des objectifs découlant des missions du Ministère du Développement Social exige une approche programme centrée sur un système stratégique de planification, de coordination et de suivi-évaluation. Cette approche, parce que globale, intégrée et participative garantit à nos actions un impact salubre en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

C'est dans cette optique que nous plaçons la mise en œuvre des orientations stratégiques de lutte contre la pauvreté pour mieux respecter l'engagement du Sénégal pris lors du sommet Mondial de Copenhague sur le Développement Social, le Sommet du Millénaire et le Sommet Mondial sur le Développement Durable.

Un plan d'action couvrant la période du PTIP 2003-2005 a été élaboré et en cours d'exécution.

Il est prévu dans ce plan d'action la mise en place d'un Comité de Développement social en vue de créer un cadre permanent de concertation et d'échanges entre les acteurs du Développement Social, notamment des personnalités reconnues pour leur implication dans ce domaine et le secteur privé.

Ce comité aura un rôle consultatif et produira annuellement un rapport sur le Développement Social qui servira de cadre pour le fonctionnement de l'Observatoire des politiques sociales, espace de mise en synergie et d'interface scientifique.

L'observatoire sera un puissant outil d'information et de Marketing social qui assurera une meilleure visibilité du Développement social aux niveaux national et international.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, des perspectives intéressantes en termes d'amélioration des conditions de vie des populations et de renforcement des capacités locales sont envisagées.

En effet, le nouveau **Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté « PAREP »** sur financement du PNUD d'un montant de **4.500.000 dollars US** sera mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2004 pour une période de 3 ans, principalement dans le domaine du renforcement des capacités et des moyens d'existence durable et suivant le mode opératoire du « faire-faire ».

Le **PLCP-FAD-FND** envisage de son côté, d'alphabétiser plus de 36.000 bénéficiaires, de mettre en place 2 400 prêts aux caisses villageoises d'épargne et de crédit, de financer 290.000 micro-crédits et AGR et de réaliser **600 micro-projets** d'infrastructures de base avec une forte implication de la société civile.

L'**AFDS**, compte également, non seulement réaliser les **1 000 micro-projets** initialement visés, mais faire l'extension de ses activités dans d'autres régions dont principalement celle de Ziguinchor, qui fera du reste l'objet d'un guichet unique avec tous les projets du Ministère selon une approche programme conformément aux directives de Monsieur le Président de la République.

Compte tenu de l'ensemble de ces perspectives, mon Département ambitionne d'atteindre un taux d'investissement du sous secteur développement social, de l'ordre de 21 % par PTIP, soit 7 % par an afin d'approcher en 2008 la norme internationale de 50 % de dépenses de priorité sociale, conformément au mécanisme de l'initiative 20/20.

Cette ambition pourra être réalisée grâce à une nouvelle dynamique de développement d'activités d'impact en matière de lutte contre la pauvreté avec une stratégie plus soutenue de visibilité des meilleures pratiques qui créent et maintiennent l'espoir chez nos populations démunies tout en valorisant leur potentiel d'auto développement.

Cette approche sera articulée à un dispositif de suivi-évaluation plus systématique et opérationnel avec des indicateurs de performance des différents projets et programmes.

L'amélioration du processus de prévention et d'intégration sociale des groupes les plus vulnérables notamment les personnes handicapées, les enfants de la rue, les personnes âgées sans soutien, à travers la mise en place de programmes spécifiques constituera plus que par le passé un axe majeur d'intervention de mon Département, déjà pris en compte dans la matrice d'actions prioritaires pour l'année 2004.